

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 JANVIER 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	24

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaients présents : M.BASSO - Mme HENRY - M.LENOBLE - Mme FERNANDEZ-AUBERTOT - M.PESCE - Mme LORIN-CRIDEL - M.TURCHI - Mme RIQUET - M.CANON - Mmes PATELLI - THIERRY - BERTRAND - MM.SIBELLA - SULLI - COMMITO - Mmes GRANDMOUGIN - FONDEUR - M.ZANCHIN

OBJET
N°2023-1-12

Convention d'utilisation du gymnase

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 janvier 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 janvier 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire explique aux élus présents que la convention pour l'utilisation de la salle des sports par le Collège Emile Gallé de LEXY s'est terminée au 7 Juillet 2022.

Il convient de conclure une nouvelle convention à intervenir dès le 27 janvier 2023 et allant jusqu'au 7 Juillet 2024.

L'Adjoint au Maire donne lecture du projet de la convention à intervenir pour la période correspondante, pour l'utilisation de la salle des sports.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Collège Emile Gallé de LEXY, pour l'utilisation de la salle des sports.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

